

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 15 mars 2022

Ce mardi 15 mars 2022 s'est réuni le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.

Présents: Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Delphine HARENG, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE

Excusés : Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : Valérie LAISNEY ayant donné pouvoir à François LEGRAS
Yves GOSSELIN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LEGOUBEY
Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à Christophe BOURGEOT
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à Sandrine LEJEUNE

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Jérôme Bouteloup est désigné secrétaire de séance.

II – Communiqués

- Monsieur le Maire informe de deux prochaines réunions de conseil municipal :
- ! Jeudi 7 avril 20h30 avec notamment l'étude de la proposition d'acquisition du bâtiment des docteurs Vaudin Mimouni, considérant une commission mise en place à la suite des réponses des conseillers municipaux interrogés par mail sur l'opportunité d'approfondir cette réflexion (David Laurent, Jérôme Bouteloup, Daniel Corbet, Stéphanie Godefroy, Jean-Jacques Eloi, Stéphanie Potet, Gisèle Alexandre et François Legras)
- ! Mardi 12 avril 18h pour le vote du budget. Réunion qui sera suivie d'un buffet froid
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal des ostréiculteurs de Gouville s/mer médaillés à l'occasion du salon de l'Agriculture :
 - ! EARL K'dual Ostreiouest : médaille de bronze
 - ! EARL Lecardonnel Grégory : médaille d'or
 - ! EARL La Perle des Marais : médaille d'or
- Monsieur Muntal nous a informés de la prochaine reprise de l'école de natation à la piscine estivale du 1^{er} juillet au 31 août, des affichettes ont été distribuées chez les commerçants et auprès de l'office de tourisme

- L'association la Boule Gouvillaise remercie le conseil municipal pour les travaux effectués par les agents techniques en ce début d'année 2022 !
- Résultats du recensement : nous avons un total de 3 238 habitants (soit + 40 par rapport à nos anciennes données). Voici le détail par commune historique :
 - ! Gouville = 2 145 (soit + 111)
 - ! Montsurvent = 430 (soit – 42)
 - ! Boisroger = 229 (soit – 25)
 - ! Servigny = 191 (soit – 8)
 - ! Anneville s/mer = 243 (soit + 4)
- Magalie Lamayson prendra la suite des fonctions de Séverine Bachelot pour assurer le gardiennage du camping et les fonctions de régisseur, à compter de ce 17 mars
- Dans le cadre de la situation de guerre en Ukraine, de nombreux bénévoles se sont unis pour mettre en œuvre une action de collecte sur presque deux semaines, à l'initiative de Pascale Duboscq, Simone Duboscq, Jacky Gaillet, Delphine Hareng et Jérôme Bouteloup. Des permanences quotidiennes ont été organisées à la Filature et les bénévoles ont ensuite assuré le transport jusqu'à St Lô, grâce aux camions de l'entreprise de la ferronnerie Picard Duboscq, de Charlie Juan, et celui de Jérôme Bouteloup pour aller à Créances récupérer de nombreuses denrées données. De prochains voyages vers St Lô devront être opérés vendredi prochain, au vu des très nombreuses quantités collectées. Monsieur le Maire remercie vivement ces actions de solidarité, les conseillers municipaux impliqués et tous les nombreux bénévoles qui y ont participé. Il informe par ailleurs que de nombreux Gouvillais se sont déjà inscrits volontaires pour accueillir les réfugiés et mettre des hébergements à disposition.
- Il a été récemment rappelé que nous allons devoir condamner les bacs à marée le temps de la période de nidification des gravelots. Une nouvelle campagne de communication et sensibilisation devra être mise en place
- Il vous sera très prochainement envoyé les créneaux d'horaires de permanence pour assurer la tenue des bureaux de vote pour les 10 et 24 avril, sachant que les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h. Merci de nous donner au plus vite vos éventuelles contraintes. Pour information, les panneaux électoraux devront être en place pour le 28 mars prochain.

III – Approbation des procès-verbaux des réunions des 3 et 24 février 2022

A l'unanimité, les procès-verbaux des réunions des 3 et 24 février derniers, sont approuvés par le conseil municipal.

IV – Travaux de voirie sur le territoire d'Anneville s/mer

Suite à des travaux de voirie sur le territoire d'Anneville s/mer, il nous appartient de procéder à certaines reprises de mises à la côte. Pour cela, il est décidé de retenir les deux devis suivants de l'entreprise LEHODEY :

- Sur le budget COMMUNE, la somme de 4 965 € HT, soit 5 958 € TTC pour les mises à la côte de bouches à clé et grilles fonte
- Sur le budget ASSAINISSEMENT, la somme de 6 050 € HT, soit 7 260 € TTC pour les mises à la côte de tampons et boîtes de branchement

V – Reconduction des lignes de trésorerie

**Propositions pour L.T. à reconduire
pour la Commune, l'Assainissement et le Camping**

Commune et Assainissement (LT de 200 000 €) :

. Crédit Mutuel :

Taux proposé : taux fixe 0.40 %
Frais : 200 € (frais de dossier uniquement)

. Caisse d'Epargne :

Taux proposé : €ster + marge de 0.80 %
 et/ou taux fixe de 1 % l'an
Frais : 200 € (frais de commission) – Pas de frais de dossier

. La Banque postale : QUE POUR LA LT« COMMUNE »

Taux proposé : taux fixe 1.050 %
Frais : 200 € (frais de commission) – Pas de frais de dossier

Camping (LT de 90 000 €) :

. Crédit Mutuel :

Taux proposé : taux fixe 0.40 %
Frais : 150 € (frais de dossier uniquement)

. Caisse d'Epargne :

Taux proposé : €ster + marge de 0.80 %
 et/ou taux fixe de 1 % l'an
Frais : 200 € (frais de commission) – Pas de frais de dossier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir les offres, mieux disantes, du Crédit Mutuel.

VI – Indemnités de gardiennage des églises pour les années 2021 et 2022

Par délibération du 24/09/2020, le conseil municipal avait décidé de maintenir la somme de 2019, soit 2 126.44 € pour la commune nouvelle, concernant le montant pour les frais de gardiennage de nos 7 églises.

Le sujet a oublié d'être présenté pour l'année 2021, aussi le conseil municipal décide de le régulariser ce soir et de prévoir également le vote des indemnités pour l'année 2022.

Il est décidé de maintenir ce même montant de 2 126.44 € pour l'année 2021 et pour l'année 2022.

VII - Tarifs de vente d'épicerie au camping

Après avoir entendu l'exposé de Pascale Duboscq, le conseil municipal décide de voter les tarifs suivants, selon les tarifs proposés en vigueur chez U express, qui pourraient être soumis à quelques évolutions au vu du contexte particulier.

	ARTICLES	TARIF
3 256 226 756 055	Papier toilette 2 plis U	2,28 €
3 014 230 002 076	Dentifrice signal 75ML	1,20 €
3 574 661 148 441	Gel douche Petit Marseillais framboise	2,48 €
3 574 661 065 359	Gel douche Petit Marseillais mandarine	2,21 €
3 133 200 044 400	ESSUIE-TT BLC XXL OKAY X2 RLX	2,22 €
8 712 100 069 475	LES.ULT.A/CLN SKIP 1,40L 51LAV	11,25 €
8 714 789 968 735	LIQ.VAISS.CITRON PAIC FL.750ML	1,59 €
3 222 035 560 004	Sucre en poudre st louis 1kg	1,30 €
3 220 034 070 009	Sucre en pierre st louis 1kg	1,25 €
3 068 110 702 235	Farine francine blé 1kg	1,08 €
3 664 346 306 126	SUPER POULAIN BOITE 450G	2,23 €
8 000 070 200 289	Café carte noire 250gr	3,69 €
7 622 210 601 988	Gateau granola chocolat au lait	1,45 €
76 222 104 492 835 200	choco prince lu	1,55 €
3 226 219 002 568	Gateaux secs de l'abbaye galette	1,45 €
3183280012875	Sel fin 600gr	0,65 €
3 183 280 001 022	Gros sel la baleine	0,89 €
3 166 296 204 267	Poivre ducros 7	2,12 €
3 265 474 000 018	Huile isio 4 1L	3,38 €
3 267 281 303 641	Vinaigre alcool 1l	0,36 €
8 712 100 325 953	Moutarde amora 440gr	0,84 €
3 017 800 207 901	Haricots conserve daucy	1,64 €
3 333 160 001 028	Champignons conserve bonduelle 230gr	1,95 €
3 021 690 023 886	Raviolis panzani (pur bœuf)	1,99 €
3 261 830 409 013	CASSOULET STEPHAN 4/4 840G	2,33 €
3 017 233 022 005	Olive verte denoy tramier 100gr	1,08 €
7 613 034 897 930	Puree nature mousline 520gr	2,38 €
3 038 350 013 002	Coquillettes panzani 500gr	0,95 €
5 410 673 000 859	Riz uncle bunz 500gr vrac	1,69 €
3 168 930 008 996	Chips anc, nature lays 150gr	1,55 €
7 622 210 998 095	Crakers monaco 100gr	1,11 €
3 336 971 309 086	Gateaux apéritif vivo pepit's	1,10 €
5 410 041 001 204	Gateau apéritifs tuc (salé)	0,85 €
3 265 776 903 253	Lait 1/2 écrémé 1er prix x6	4,89 €

3 502 110 009 449	Jus d'orange tropicana sp 1L	2,19 €
3 249 760 000 654	Orangina 1,5L	1,69 €
5 000 112 611 748	Coca cola 1,25l	1,64 €
3 080 216 049 809	Pack de biere 1664 12x25 cl	8,35 €
3 175 520 018 686	P/OC GREN.CINS.RS MAZET 75CL	3,15 €
3 175 520 018 594	PAYS/OC SAUVIG.BL MAZET 75CL	2,95 €
3 303 293 100 790	BDX TOUR DE BARBEREAU 20 75CL	4,35 €
3 163 937 012 007	Ricard 50cl	12,44 €

Pour le pain, il est prévu cette année de se fournir à la boulangerie « Les Minquiers ». Les tarifs proposés seront les suivants :

- Baguette = 1 €
- Pain = 1.40 €
- Festive = 1.20 €
- Festigraines = 1.40 €
- Boule tranchée = 1.75 €
- Boule = 1.60 €
- Croissant = 1 €
- Pain au chocolat = 1.10 €
- Chausson aux pommes = 1.55 €
- Pain aux raisins = 1.55 €
- Pépito = 1.60 €

VIII – Travaux de protection du cordon dunaire

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve les deux projets ci-dessous présentés :

- Le chantier au sud de la cale de pose de fascines, réalisé par l'entreprise THOMAS & FILS ayant nécessité de prévoir des descentes à la plage non prévues à l'origine impliquant un coût de 2 292 € HT, soit 2 750.40 € TTC
- Par ailleurs, en prévision de rehausser ces fascines au sud de la cale, il est décidé de prévoir une commande de 1000 gaulettes de châtaignier à l'entreprise THOMAS & Fils pour un montant de 4 950 € HT, soit 5 940 € TTC, celles-ci pourront être posées par les agents techniques

IX – Location de parcelles

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de prévoir une convention de location temporaire, similaire à celle qui était confiée à Pascal Malherbe, au profit du GAEC de la Girarderie, à compter du 1^{er} avril 2022 pour les mêmes parcelles cadastrées AK 83, AK 84 ET AK 85.

Soit une pour une contenance totale de 1 ha 83a 55ca et pour un montant annuel sur la base de 0.0177 €/m², soit pour l'année 2022 la somme de 325.12 €, révisable en fonction de l'indice des fermages arrêté par le Préfet.

Cette location d'un an, sera renouvelable tacitement et pourra prendre fin, sans aucune indemnité, dès que la commune souhaitera reprendre ces terrains pour conduire les projets prévus. La commune se laisse donc le droit de reprendre les terrains sur simple demande écrite. Etant entendu, que les terres devront restées en herbage.

X – Délégation temporaire de MO pour les travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable

Dans le cadre des travaux envisagés d'extension d'assainissement, le Sdeau propose de procéder en même temps à des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable.

Conformément aux dispositions de l'article L2411-12 du Code de la commande publique « lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage mentionnés à l'article L2411-1 (...), ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe les termes ».

Aussi, il est décidé que la commune de Gouville s/mer soit le seul maître d'ouvrage des opérations et qu'une convention puisse être établie avec le Sdeau ; le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

XI – Divers

- Proposition de faire l'acquisition d'un ordinateur et le mettre à la disposition de l'association « les P'tits baigneurs » : après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey, le conseil municipal donne son plein accord pour prévoir cet investissement estimé à la somme de 1 200 € HT.
- Demande de l'école pour solliciter une aide de la commune pour l'organisation de leur projet choral avec 6 musiciens de l'orchestre régional de Normandie prévu et reporté depuis 2019. Initialement prévu à la salle des fêtes de Gouville s/mer, mais reporté à 2 reprises à cause du contexte sanitaire, le projet choral va pouvoir être mené à son terme cette année par une représentation des élèves devant les parents, prévue le 16 juin prochain. Considérant la salle des fêtes en travaux, l'école a fait le choix de louer le théâtre de Coutances engendrant une dépense totale de 1 500 €. La CMB leur a accordé une aide exceptionnelle de 410 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à cet exceptionnel événement en versant une subvention exceptionnelle à l'APE, proposée d'un montant de 500 €
- Contrat d'entretien préventif pour la barrière levante du camping : décision de retenir le devis de l'entreprise LEPELLEY au prix de 614.04 € HT, soit 736.85 € TTC
- Projet de travaux d'extension d'assainissement : Jean-Pierre Legoubey a réuni sa commission ce soir pour leur présenter la situation suite à la récente nouvelle réunion avec les services de l'Etat. Les travaux d'extension d'assainissement prévus d'une part sur les territoires de Boisroger et Montsurvent et d'autre part sur Anneville s/mer sont remis en question considérant la capacité de la station d'épuration et les aménagements qui étaient envisagés. A ce stade, nous devons présenter une étude précise justifiant de l'actuelle capacité de la STEP et montrant alors la marge

permettant de traiter des habitations supplémentaires envisagées et présenter les aménagements que nous envisageons, ne relevant plus de travaux mais d'une simple transformation d'un bassin boues en bassin d'aération supplémentaire l'été. Nous devons préalablement présenter ces nouveaux éléments aux services de l'Etat avant d'espérer obtenir une éventuelle autorisation (pour laquelle Madame Cavallera - Levi va interroger le Ministère et espère une réponse pour mai). Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de commander cette étude complémentaire au cabinet SCE et de retenir le nouveau devis d'un montant de 8 500 € HT, soit 10 200 € TTC.

- Pascale Duboscq rappelle la représentation de théâtre prévue le 2 avril à la salle des fêtes d'Anneville s/mer, réservée aux plus de 67 ans et ne pouvant accueillir que 100 personnes
- Delphine Hareng présente l'avancée du projet de construction d'une MAM à Montsurvent : une réunion se tiendra au Conseil départemental en avril et d'ici là une rencontre est prévue avec les assistantes maternelles intéressées. Christophe Bourgeot rappelle que le projet est prévu sur l'emprise de l'ancienne école de Montsurvent
- François Legras informe le conseil municipal de la récente réunion publique de présentation du PPA, qui s'est tenue à la salle de convivialité d'Anneville s/mer ; il remercie Simone Duboscq pour l'installation de la salle. Environ 80 personnes étaient présentes
- Monsieur le Maire rapporte la demande de Monsieur Gorny des anciens combattants, de pavoiser la commune avec le drapeau d'Ukraine en signe du témoignage du soutien de la commune ; considérant la rupture de stocks de drapeaux ukrainiens, il est décidé de manifester ce soutien sur le panneau lumineux